

SABLE, ILE DU CAP :—Voir 365, *des documents de la session.*

ST-ANACLET, PAROISSE DE :—Voir 135, *des documents de la session.*

ST-CHARLES, RIVIÈRE :—Voir *Québec, havre de*, 1, 2.

STE-CLAIRE, COMPAGNIE DU PONT ET TUNNEL DE CHEMIN DE LA RIVIÈRE :—Pétition demandant la passation d'un acte pour faire revivre l'acte incorporant la dite compagnie, 74. Avis, 121. Bill, 122. Renvoyé au comité, 123. Rapporté avec amendements, 300. En comité général; rapporté; passé, 312. Par le Sénat, avec un amendement, 363. Examiné; adopté, 371. S.R., 518. (45 Vic., c. 70.)

STE-CROIX, PONT SUR LA RIVIÈRE DE :—Voir *Calais à St-Stephen, pont de chemin de.*

ST-FRANÇOIS, RIVIÈRE :—Bill pour régler le flottage du bois de corde sur la partie navigable de la rivière St-François (M. Vauasse); ordonné; présenté, 181.

ST-HYACINTHE, PORT DE :—Voir 387, *des documents de la session.*

SAINT JEAN, BUREAU DES DOUANES À :—Voir 180, *des documents de la session.*

ST. JEAN, CIE DU PONT DE.—Pétition demandant un acte constitutif, 39. Avis, 44. Bill, 51. Renvoyé au comité, 62. Rapporté avec des amendements, 275. En comité général; rapporté; passé, 287. Par le Sénat, 356. S. R., 517 (45, Vic., c. 90.

ST.-JEAN COMTÉ DE, P. Q. :—Voir 324 *des documents de la session.*

ST. JEAN, HAVRE DE :—1. La Chambre en comité pour considérer les résolutions concernant la nomination de certains commissaires pour l'amélioration et l'administration du havre de St. Jean, N.-B.; surrecommandation de Son Excellence, 422. En comité, 426. Rapportées; adoptées; bill présenté, 427. Voir ci-dessous, 2.

2. Bill concernant le havre de Saint-Jean, dans la province du Nouveau-Brunswick (Sir H. L. Langevin); ordonné; présenté, 427. Lu la seconde fois; en comité général; amendé, 491. Examiné; adopté; passé, 492. Par le Sénat, 515. S. R., 519. (45 Vic., c. 51.)

3. Pétition,—demandant que tout bill qui sera préparé pour transférer le havre de St. Jean à une commission, soit soumis aux contribuables de cette cité, pour leur information, 423.

4. Pétition,—demandant qu'aucun bill ne soit passé en vue de placer le havre de St. Jean sous le contrôle d'une commission, jusqu'à ce qu'ils aient une occasion de se faire entendre, 423.

ST. LAURENT, COMPAGNIE D'ASSURANCE MARITIME :—Voir *Assurance maritime du St. Laurent.*